

ABONNEMENT.

Un an... Six mois... Trois mois... Poste...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 Novembre 1877.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Le Comité des Dix-Huit possédait déjà un sénateur, M. Louis Blanc; maintenant il comptera huit sénateurs et dix-sept députés...

Depuis les nouvelles adjonctions le Comité de Salut public multiplie ses conciliabules avec une activité dévorante.

Il s'agit d'arrêter définitivement la marche que la majorité devra suivre dans les questions budgétaires. Et, quoique l'aveuglement soit le moindre défaut des membres de ce comité dans toutes les questions politiques, il parait cependant que les hésitations augmentent de plus en plus sur la question du refus absolu du budget.

Ils craignent bien un peu que ce refus ne soit la goutte d'eau qui fasse déborder le vase, et, de plus, ils sont chaque jour assaillis par de nombreuses et continuelles protestations de leurs propres électeurs.

Dans ces protestations on ne leur cache pas que le pays s'alarme de leur opposition systématique destinée à entraver non-seulement les lois d'intérêt public, mais la prompt solution des nombreuses lois d'intérêt local attendues si impatiemment depuis longtemps.

Aussi les tiraillements et les discussions les plus vives ont eu lieu surtout mardi matin, au Comité, et ce à un tel point que la décision qui a été prise avait, le soir même, subi déjà une modification dont nos lecteurs pourront apprécier la gravité.

En principe, le Comité de Salut public avait décidé le vote des douzièmes provisoires, mais avec les restrictions suivantes :

1^o Qu'il serait retranché du budget le traitement des ministres;

2^o Les appointements des préfets et des sous-préfets;

3^o Les appointements du Président de la République.

C'est ce dernier point qu'on a déjà biffé de la décision, car il a rencontré, même chez certains députés et sénateurs les plus exaltés, une opposition des plus vives.

Voilà donc la grande politique de ces républicains ! Voilà les œuvres glorieuses, les nobles sentiments, les idées fécondes, les progrès splendides que viennent apporter à la société française les illustres apôtres du plus parfait des gouvernements !

En vérité, nous avons le droit de dire : Ce sont là des réformes financières dignes d'être conçues par une blanchisseuse, par une cuisinière.

Cette grande politique semble conçue non pas dans un grand corps de l'Etat, mais dans une loge de portier.

Et voilà les hommes s'arrogeant le droit de traiter avec le plus suprême dédain les quatorze siècles des monarchies qui, sous différentes races, avaient fait cette France inspirant l'envie et l'admiration de tous les peuples !

Et voilà les conceptions et les œuvres des hommes qui travaillent en ce moment à placer la France aux derniers rangs des nations.

(Assemblée nationale.)

Chronique générale.

Toutes les droites du Sénat, avons-nous dit, étaient résolues à appuyer, contre les violences de la gauche, le Maréchal, qui entend de son côté résister aux attaques pouvant menacer son autorité.

Nous persistons dans nos renseignements, confirmés, du reste, non-seulement par le Français, mais par le Moniteur lui-même, auquel nous empruntons les renseignements ci-après :

« Nous devons, à titre d'information, noter ici que les tendances à la résistance s'affirment de plus en plus dans l'entourage du Maréchal, qui, lui-même, regarde l'attitude prise par la Chambre des députés comme rendant impossible pour lui, en ce moment, toute concession.

« Si nous sommes aussi bien informés que nous le croyons, voici quelles seraient les résolutions prises par le gouvernement.

« La droite de la Chambre des députés est décidée à prendre l'initiative de la discussion du budget. Le ministre des finances saisirait cette occasion pour affirmer à nouveau les idées de conciliation et d'apaisement qui ont présidé à la formation du nouveau cabinet.

« Il exposerait que, bien que l'attitude de la Chambre ait rendu cette tentative difficile, sinon infructueuse, le gouvernement croit devoir faire appel au patriotisme de tous, afin de faire trêve au conflit politique pour assurer, par la voie du budget, la marche régulière des affaires publiques.

« Après avoir fait ressortir les conséquences désastreuses d'un refus du vote du budget, le ministre ajouterait que, devant ce vote, le Maréchal en reporterait la lourde responsabilité sur ceux qui, dans un emportement irréfléchi, l'auraient rendu, et qu'il ne lui resterait plus, pour mettre fin aux difficultés suscitées à son gouvernement, qu'à faire une seconde fois appel au pays.

« Si, nonobstant et comme il est à craindre, la Chambre refusait de voter le budget, le Maréchal ferait, par un message, le Sénat juge de la situation, et mettrait la Chambre haute en demeure de choisir entre une nouvelle dissolution de la Chambre des députés et la démission du chef de l'Etat.

UN NOUVEAU CHEVAL DE BATAILLE.

Le radicalisme, battu d'un côté, a toujours à son service un nouveau cheval de bataille qu'il enfourche dans un moment opportun pour revenir sans cesse à l'assaut du pouvoir.

Il a vécu longtemps sur la fameuse formule de la soumission ou de la démission. Mais cet aphorisme démodé ne produit plus d'effet, et il s'aperçoit qu'un maréchal de France, qui ne reculerait pas devant l'ennemi, n'est pas disposé à reculer devant un dilemme de M. Gambetta.

A bout d'expédients, il vient d'inventer une autre formule pour embarrasser le gouvernement, c'est la proposition d'un Congrès dans lequel il serait sûr de réunir une majorité en sa faveur, et toutes les feuilles écarlates de s'écrier à l'unisson : « Vite un Congrès, c'est l'unique moyen de mettre fin au conflit ; un Congrès immédiat, un Congrès for ever ! »

Tout beau, messieurs, comme vous n'accepteriez les décisions du Congrès que si elles vous étaient favorables et qu'à cet égard toutes vos ruses sont percées à jour, nous trouvons dans la Constitution un moyen beaucoup plus simple de mettre un terme à vos crâneries, c'est de recourir à une dissolution, si vous persistez à entraver la marche des pouvoirs et de l'administration en France; c'est de vous renvoyer devant vos électeurs, qui jugeront si vous avez bien interprété le mandat qu'ils vous avaient donné, et dont le but évident était de faire, non vos affaires, mais celles du pays.

Ils vous diront peut-être qu'au lieu de perdre un temps précieux à chicaner les ministres, à chicaner les élections qui vous déplaisent, à invalider ou à renvoyer indéfiniment ceux que vous craignez et qui sont de force à vous tenir tête, vous auriez beaucoup mieux compris la pensée de vos mandants et de la confiance, sans lesquels aucune grande spéculation, aucune grande entreprise n'est possible.

Ils finiront peut-être enfin par vous déclarer que le peuple ne choisit pas des mandataires pour produire des effets de tribune ou de balcon, mais pour assurer aux classes laborieuses le pain quotidien qui, pour elles, vaut mieux que toutes vos harangues. Votre Congrès ira donc rejoindre tous les vieux chevaux de bataille que vous faites manœuvrer depuis longtemps devant un public blasé et de plus en plus désabusé.

(Assemblée nationale.)

LE SOLDAT ET LA LOI.

Dans le Figaro, Saint-Genest répond vigoureusement et d'une façon péremptoire aux déclamations insensées de certains journaux de gauche :

C'est vous, républicains et démocrates, vous, les amis de Gambetta, qui, chaque jour, poursuivez l'armée de vos injustes soupçons, c'est vous qui faites tout au monde pour entrainer ses chefs à la guerre civile.

Mais vous devriez bien connaître pourtant quelle est la force de la discipline militaire, personne même ne devrait la connaître mieux que vous, puisque cette discipline a été jusqu'au point de vous obéir !

On vous a obéi quand vous renversiez les autorités légales de l'armée pour y mettre des aventuriers sans mandat !

On vous a obéi quand vous mettiez nos braves officiers sous les ordres d'avocats qui avaient pour chefs des ingénieurs, qui exécutaient des plans de sous-préfets, sous la surveillance de journalistes !

On vous a obéi quand vous emmeniez à travers les neiges de pauvres soldats en pantalons de toile, avec des souliers sans semelles, des fusils sans chien, des cartouches sans poudre, des chevaux sans selle, des intendances sans vivres, pour exécuter les ordres d'hommes sans raison.

Et, non-seulement on vous a obéi, mais nous tous, réactionnaires, nous n'avons cessé de dire aux soldats : obéissez.

Quand le soldat, effaré, éperdu, n'y comprenant plus rien, nous demandait s'il fallait suivre toujours, nous répondions : obéissez !

— Mais c'est maintenant M. Crémieux qui fait les plans de campagne !

— Obéissez à M. Crémieux.

— Mais, aujourd'hui, c'est M. Glais-Bizoin qui passe les revues du camp de Conlie !

— Obéissez à M. Glais-Bizoin.

— Mais voici venir Garibaldi et le général du roi de Siam !

— Obéissez au général du roi de Siam.

Et c'est vous, républicains, vous, qui avez assisté à tout cela, vous qui avez profité de tout cela, c'est vous qui vous imaginez que les soldats, qui, au mépris de la loi, ont pu obéir à vos Pipe-en-Bois, à vos Trouillefou, ministres de l'aventurier Gambetta, n'obéiront pas aux Ladmiraunt et aux Bourbaki, généraux du maréchal de Mac-Mahon ?

Nous vous imaginez cela ! Et vous osez le dire ! Et vous n'avez pas peur de le dire ! Et vous ne craignez pas d'être traînés devant les tribunaux ? Et, à défaut de tribunaux, vous ne craignez pas d'être écrasés sous le mépris public ?

Mercredi, les élèves de l'École polytechnique ont éprouvé le besoin de faire leur petite manifestation républicaine. Ils se sont rendus par groupes au Père-Lachaise. Vers quatre heures, au nombre de 4 ou 500, ils ont été déposer une couronne sur la tombe de M. Thiers, dont ils ignoraient la place et qui leur a été indiquée par un bourgeois.

Cette couronne portait cette inscription :

A THIERS

Les élèves de l'École polytechnique.

Le Petit Journal ajoute qu'un professeur de l'École, en bourgeois, aurait prononcé les paroles suivantes, en déposant cette couronne :

- « A Thiers, » L'École polytechnique ; » Les enfants de la République ; » Les défenseurs de la patrie. »

Le général commandant l'École polytechnique a été mandé hier matin au ministère de la guerre par M. le président du conseil. Cette visite se rattache à la manifestation qui a été faite la veille par les élèves de l'École à la tombe de M. Thiers.

Il est inexact que M. le garde des sceaux ait donné l'ordre de suspendre tous les procès de presse commencés sous le précédent ministère.

Le cours de la justice ne peut pas être interrompu par un changement de cabinet. Les poursuites commencées sont suivies.

On avait annoncé que les travaux de gros œuvre de l'Hôtel-de-Ville seraient terminés pour l'époque de l'ouverture de l'Exposition. Le fait ne s'est pas confirmé. La raison réside dans des difficultés qui se sont élevées entre la ville et l'entrepreneur qui demande l'augmentation du prix de ses travaux calculé sur la nouvelle série des prix de la ville. Le conseil municipal a été convoqué pour s'occuper de cette affaire et décider s'il y a lieu de soutenir une instance.

Nous savons de bonne source, dit la Défense, que des adresses se signent en pro-

vince au sujet du vote de la Chambre des députés contre le nouveau ministère. Ces adresses ont pour objet d'encourager et de soutenir les gauches dans leur lutte anticonstitutionnelle.

Il est impossible que l'administration tolère le colportage de ces listes.

On s'était ému, dans les régions industrielles, de l'avènement de M. Ozenne au ministère du commerce. Nous apprenons que plusieurs représentants des centres manufacturiers ont demandé à M. Ozenne quelles étaient ses intentions au sujet du renouvellement des traités de commerce.

M. Ozenne a répondu que, selon lui, il était indispensable de procéder à une enquête avant de prendre des engagements commerciaux avec les puissances étrangères.

Tout permet d'espérer que l'industrie obtiendra cette enquête.

Depuis quelques jours, annonce la Gazette des Tribunaux, on affiche chaque nuit, dans les divers quartiers de Paris, de petits placards manuscrits contenant des inscriptions injurieuses ou menaçantes soit envers le chef de l'Etat, soit envers les membres du gouvernement. Ces écrits sont enlevés par les agents de l'autorité, qui ne manquent d'ailleurs pas de besogne en ce moment.

Dans la seule journée d'avant-hier, on n'a pas opéré moins de cent arrestations sur la voie publique, tant pour ivresse et scandale que pour cris séditieux, outrage et rébellion aux agents de la force publique. Les ivrognes surtout sont actuellement d'une rare insolence; parmi ceux arrêtés, on peut citer le nommé G..., âgé de quarante-six ans, qui a injurié ainsi qu'il suit les agents qui lui prêtaient un soutien : « Lâches sergots, leur a-t-il dit, las de vaches que vous êtes (sic), dans cinq ou six jours, si vous vous trouvez en face de ma carabine, je vous f... votre affaire ! »

Le traitement des vicaires. — Voici un arrêté du Conseil d'Etat que nous croyons bon de faire connaître :

« Lorsque un évêque a institué un vicaire en se conformant aux prescriptions de l'article 38 du décret du 30 décembre 1809, lorsque le conseil municipal a refusé de voter la subvention demandée par le conseil de fabrique pour l'entretien de ce vicaire, et que l'évêque, sans faire droit aux observations du conseil municipal, a demandé au préfet de procéder à l'inscription d'office de la somme nécessaire pour pourvoir à la dépense du traitement du vicaire, le préfet qui, sans transmettre au conseil municipal la décision de l'évêque met le conseil en demeure de voter la subvention demandée, et, sur le refus du conseil, inscrit d'office au budget de la commune la subvention demandée, commet-il un excès de pouvoir ? »

» Telle est la question qui a été soumise au conseil d'Etat, dans les séances des 2 et 9 novembre.

» La ville de Tulle, représentée par son maire, s'est pourvue devant le conseil d'Etat, à l'effet de faire annuler pour excès de pouvoirs un arrêté en date du 16 septembre 1875, par lequel le préfet du département de la Corrèze a prescrit l'inscription au budget de la ville, pour les exercices 1875 et 1876, de diverses sommes destinées au paiement d'un deuxième vicaire à l'église Saint-Jean-Baptiste.

» Le conseil a décidé que la ville de Tulle n'était pas fondée à contester que le traitement de second vicaire fût au nombre des dépenses auxquelles elle était tenue de pourvoir et a repoussé ses conclusions. »

Etranger.

ANGLETERRE. — L'agitation dans le Northumberland, en faveur d'une déclaration de guerre contre la Russie, prend les plus alarmantes proportions, notamment à Newcastle, où les libéraux ont organisé un mouvement colossal pour forcer le ministère anglais à donner sa démission ou à conclure immédiatement une alliance offensive et défensive contre la Russie.

Ce n'est ni Birmingham ni Manchester qui exercent une influence prépondérante en Angleterre; c'est Newcastle. C'est de là que partent toutes les attaques contre le cabinet de Saint-James.

Un grand meeting, auquel assisteront de trente à quarante mille personnes, sera tenu dans les premiers jours de décembre pour demander à la Reine :

1° De ne pas abandonner l'Arménie au czar ;

2° De n'admettre en aucun cas le passage du Bosphore pour les flottes de l'Allemagne et de la Russie ;

3° De donner à la Constitution turque tout le temps matériellement nécessaire pour se développer.

D'autres villes, entre autres Cardiff, Southampton, Leeds, Dublin, Limerick et Cork ont promis leur concours.

ROME. — A propos de la santé de Pie IX, voici les lignes que publie l'Union, de Paris :

« Les craintes trop fondées qu'inspire l'état de santé de Pie IX donnent lieu à des correspondances révolutionnaires qu'il est utile de signaler. On invente à plaisir, en ce qui regarde les catholiques de notre pays, mais on laisse voir dans sa vérité la pensée ennemie. En prévision d'une prochaine vacance du Siège Apostolique, nos républicains regrettent de n'être pas au pouvoir. Ils auraient trouvé là une grande occasion d'exercer leur « libéralisme ». Avec « le concours de l'Allemagne et de l'Italie, ils auraient subordonné la reconnaissance du nouveau Pape à des conditions déterminées ». Nous connaissons leurs bons rapports avec les Prussiens et avec les nouveaux maîtres de Rome, et volontiers ils feraient campagne avec eux, soit pour peser sur le conclave, soit pour contester l'élection et entreprendre de jeter le trouble dans le monde chrétien.

» Nous prévenons les républicains que leurs désirs et leurs desseins, même avec l'appui de M. de Bismark, demeureraient sans portée. Quand il plaira à Dieu d'imposer à la catholicité une grande douleur et qu'un successeur sera donné à Pie IX, il suffira que le choix du conclave soit bien véritablement connu pour qu'il reçoive l'assentiment filial des fidèles de toute la terre. Ils n'attendraient pas la reconnaissance du nouveau Pape par telle ou telle puissance, ils ne s'occuperaient pas des « conditions » posées par tel ou tel cabinet; l'élu du Sacré-Collège serait le Pape; la voix des évêques se ferait entendre, le monde catholique, un moment orphelin, retrouverait un père, et l'Eglise continuerait sa marche dans sa grande et forte unité.

» La gauche radicale de la majorité du 14 octobre, les ruses du gouvernement italien, les manœuvres de Berlin n'empêcheront rien de ce qui doit s'accomplir conformément aux inspirations de la foi, à la loi du devoir, à la loi de Dieu. Nous savons de quoi est capable la politique humaine en rébellion contre la vérité; mais nous savons aussi tout ce que peut le divin nautonnier de la barque de Pierre. Plaise à Dieu de reculer le jour de deuil où la prière confiante s'élèvera vers lui ! — *Poujoulat.* »

GRECE. — Les nouvelles d'Athènes sont très-alarmanantes.

Les victoires des Russes sur le Danube et en Asie ont réveillé et surexcité au plus haut degré l'ardeur belliqueuse du parti militaire.

Aussi l'activité est grande dans les arsenaux, dans les ports et dans les casernes.

Partout on achète des armes, on décrète d'urgence les mesures financières qui sont nécessaires, et déjà le roi, pour répondre à ce mouvement populaire, a manifesté l'intention d'aller se mettre à la tête de l'armée qui marchera vers la frontière turque.

TURQUIE. — On télégraphie de Constantinople que le cabinet et le sultan sont plus que jamais partisans de faire la paix; mais ils redoutent la surexcitation populaire.

Chaque jour il arrive des provinces à Constantinople des députations demandant à grands cris que l'on déploie l'Etendard du Prophète; et ces fanatiques des provinces donnent lieu chaque jour à des démonstrations assez tumultueuses, qui mettent parfois la tranquillité publique en danger.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXXIX.

COUPLETS POUR LA FÊTE DU ROI.

Les poètes n'ont jamais manqué à l'Ecole de cavalerie, mais c'est surtout de 1825 à 1830 que leur verve s'y trouva le plus souvent excitée, et que le moindre événement y fut le prétexte de quelque conception nouvelle. A l'occasion de la fête du roi Charles X, le 4 novembre 1827, dont nous avons déjà parlé hier, voici des couplets qui furent composés par un officier de l'Ecole et publiés dans le Journal de Saumur :

A ces foudres d'airain qui tonnent,
A ces cris qui frappent les airs,
Au signal que les Français donnent,
Soldats, unissez vos concerts!
Honneur, fidélité, vaillance,
Faites entendre votre voix,
Et célébrez avec la France
La fête du meilleur des rois.

Les prestiges de la victoire,
Les succès les plus éclatants,
Pour lui ne valent pas la gloire
Qu'obtiennent les rois bienfaisants.
Qu'il vive de longues années!
Que pour lui naissent de beaux jours!
Que, prolongeant ses destinées,
Le ciel en protège le cours!

Payons un tribut de tendresse
A ses soins généreux, constants;
Rappelons-nous avec ivresse
Son amour pour tous ses enfants.

(Toasts.)
A ce roi qu'un peuple révère!
A ce prince à jamais chéri!
A CHARLES X, à notre père
Au digne fils du bon Henri!

BRUNET, lieutenant.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Le scrutin sur l'ajournement de la validation de l'élection de M. de La Rochejacquelein a donné les résultats suivants : pour l'adoption, 259; contre, 240.

Ainsi, M. le marquis de La Rochejacquelein, député de Bressuire, élu avec une majorité de plus de 800 voix, a vu ajourner son admission par 259 voix contre 240.

On remarquera que cet ostracisme, qui est la négation des droits du suffrage universel, n'a été voté qu'à dix-neuf voix de majorité.

C'est contrairement aux conclusions de son dixième bureau, et malgré de très-justes observations du rapporteur de ce bureau, M. Niel, que la gauche a ajourné la validation de l'élection de l'arrondissement de Bressuire jusqu'au dépôt du rapport de la commission d'enquête. Cet ajournement répondait bien mieux aux vues de l'opposition qu'une invalidation immédiate. L'an dernier, l'élection de M. de La Rochejacquelein ayant été cassée par la majorité de la Chambre précédente, le candidat avait été réélu. Pareil accident aurait pu se renouveler; la gauche a jugé cette fois qu'il valait mieux garder M. de La Rochejacquelein comme un « otage » et le tenir à la porte de la Chambre, où les électeurs l'ont envoyé; « jusqu'au dépôt du rapport de la commission d'enquête, » c'est-à-dire, comme nous l'expliquait hier un journal de gauche, « jusqu'aux calendes grecques. »

M. Benoist, l'un de nos députés, a voté pour avec la majorité, c'est-à-dire avec les membres de l'extrême gauche.

MM. Berger, Fairé, Janvier de la Motte, de Maille, de Soland, Durfort de Civrac ont voté contre.

On a distribué aux députés le projet de loi présenté par le ministre des finances sur la réforme postale.

D'après ce projet, la distinction entre les lettres expédiées de bureau à bureau et celles circulant dans la circonscription d'un même bureau n'existerait plus. Les lettres, dont le poids n'excède pas 15 grammes, auraient à payer un prix uniforme de 15 centimes. Les cartes postales seraient réduites à 40 centimes.

Les imprimés autres que les journaux et ouvrages périodiques supporteraient un simple droit de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Le droit à payer pour l'expédition des va-

leurs envoyés par lettres resterait fixé à 40 centimes par 400 francs ou fraction de 400 francs déclarés.

Une innovation importante serait en outre faite au service des postes. L'administration serait autorisée à effectuer le recouvrement des quittances, factures, billets et effets de commerce, payables sans frais, soit en France, soit en Algérie. Ce recouvrement donnerait lieu à l'application :

1° D'une taxe de 50 centimes pour la lettre recommandée contenant les valeurs à recouvrer ;

2° D'une rétribution de 25 centimes au profit du facteur qui aurait opéré le recouvrement.

On lit dans le Journal du Loire :

« Le fameux capitaine Boyton, dont nous avons énuméré les exploits nautiques, étudiés en ce moment la question de savoir s'il pourrait réaliser ses expériences dans la Loire.

» Il résulte d'une lettre que nous recevons de lui qu'il aurait l'intention de descendre notre fleuve, depuis Orléans jusqu'à Nantes. »

L'Indépendant, de Tours, dit que le capitaine Boyton exécuterait ses intéressantes expériences soit à l'école de natation, soit au canal qui réunit la Loire et le Cher.

Rou-Marson. — On écrit de cette localité au Courrier d'Angers :

« On vient de découvrir dans un puits d'environ 7 à 8 mètres de profondeur, situé dans une cave abandonnée au milieu d'un bois, à cent mètres du village de Rou-Marson, les débris d'un corps humain. Une énorme quantité de gros pavés recouvrait ce cadavre.

» Cette découverte a causé un certain émoi dans la commune et dans les environs; les versions les plus contradictoires et les plus étranges circulent à ce sujet. Tout semble démontrer qu'on est en présence de la preuve irréfutable d'un crime.

» On se rappelle à ce sujet la disparition d'un homme des environs qui, depuis 15 ans, n'a pas reparu dans le pays et n'a pu être retrouvé malgré les plus actives recherches. Procès-verbal a été dressé par M. le maire de Rou-Marson, et il est probable qu'une enquête judiciaire s'ensuivra. »

Angers. — Un garçon d'hôtel, demeurant à Angers, a été volé de 40 francs et a reçu plusieurs coups de couteau, dans une maison borgne de la rue Tuliballe. La police a mis la main sur la femme qui avait volé et sur son complice qui avait frappé. Quant au malheureux garçon, il a été transporté à l'hôpital.

L'Union libérale, de Tours, publie le procès-verbal suivant, arrêté entre deux mois envoyés samedi par M. Wilson à M. Muller fils, et les mandataires de ce dernier :

« A l'issue de la séance du 24 novembre, relative à l'affaire de MM. Muller et Wilson, dans laquelle M. Muller a été condamné à 200 francs d'amende et aux dépens pour l'offense faite à M. Wilson. Desplanques et Toché auprès de M. Muller fils, avec la mission de lui déclarer que M. Wilson, ne pouvant songer à demander réparation à M. Muller père, en raison de son âge, c'est à M. Muller fils qu'il s'adresserait pour obtenir cette réparation par les armes. Ce dernier ayant désigné MM. T... et de V... pour s'entendre avec ces messieurs au sujet de la réparation demandée, MM. T... et de V... ont répondu à MM. Desplanques et Toché que : Si M. Wilson avait demandé au moment de l'injure une réparation à M. Edouard Muller, il la lui aurait sans nul doute accordée, quoique son père fût absolument disposé à la lui accorder lui-même, et que son âge, dont on s'était prévalu, ne pouvait être un obstacle aujourd'hui, une réparation a été demandée aux tribunaux et accordée par eux, aucune raison d'honneur ne commande à M. Muller fils d'en donner une autre. »

MM. Desplanques et Toché ont répondu : « Qu'ils persistaient à considérer M. Muller comme responsable des actes de son père, et qu'ils interprétaient la fin de non-recevoir opposée par ce dernier, comme indiquant son intention de séparer sa cause de celle de son père. » Ce à quoi les témoins de M.

Edouard Muller ont répondu : « Qu'ils persisteraient de leur côté à considérer, comme complètement vidée par le tribunal, l'affaire ayant existé entre MM. Muller et Wilson, et que dès lors M. Edouard Muller n'avait plus à y intervenir. »

Les témoins ayant déclaré leur mission terminée, ont signé le présent procès-verbal.

Pour M. Edouard Muller : W. T., de V.
Pour M. Wilson : Ch. Tché, Desplanques.

Le Mans. — Un sinistre épouvantable vient de jeter la consternation dans la commune de Torcé (Sarthe), arrondissement du Mans.

Le 24 novembre, trois jeunes gens, les nommés Cabaret, Cuinier et Lebied, allèrent frapper, vers minuit, à la porte d'un ouvrier, le sieur Médard. Celui-ci refusa d'abord de leur ouvrir.

Cependant, comme ils continuaient à frapper, il se leva. Il s'aperçut qu'ils étaient en état complet d'ivresse. Cabaret demanda l'hospitalité au nom de ses camarades, incapables, comme lui, de regagner leur domicile.

Le sieur Médard, voyant la position de ces trois jeunes gens, les conduisit dans sa grange et les y enferma.

Réveillé en sursaut, vers deux heures du matin, par un bruit singulier qui lui parut ressembler au pétilllement de la flamme, il se leva et sortit. La grange, à moitié consumée, était remplie de décombres, et tout secours était inutile.

On attribua d'abord cet incendie à la malveillance des trois jeunes gens enfermés dans la grange, et l'on crut qu'ils avaient mis le feu avant de se retirer.

Mais, en déblayant les décombres, on trouva les cadavres carbonisés de deux d'entre eux, Cuinier et Lebied. Cabaret avait sans doute réussi à s'échapper.

Il est possible que ces malheureux, victimes de leur fatale imprudence, ont mis le feu en fumant dans la grange remplie de fourrages et de récoltes.

MANAGE D'UNE CRISE SUR LES BLÉS.

La presse allemande et anglaise commence à se préoccuper d'un grand problème, à savoir par quel moyen les nations occidentales, qui tirent aujourd'hui de l'Orient la plus grande partie du grain nécessaire à leurs besoins, pourront, l'année prochaine, combler le déficit qui se produira inévitablement sur un point ou sur un autre. En effet, dans toute la presque île des Balkans, grenier de l'Europe, les ensemencements ne se sont pas faits, et il sera absolument impossible de les faire cette année.

La Roumanie et la Russie, autant qu'elles ont pu, et sous des menaces sévères, ont ordonné aux cultivateurs de continuer leurs travaux et de semer; mais la zone désertée par les populations agricoles ou dévastée par la guerre est si vaste, que de grands espaces resteront toujours sans semence, et que les marchés orientaux ne peuvent manquer de s'en ressentir. De plus, la Russie, la Turquie, la Roumanie ont, autant que les puissances occidentales, besoin de se nourrir, et ne laisseront certainement pas emporter par nos acheteurs le peu de récolte de la prochaine campagne; cela d'autant plus que, si la guerre devait se prolonger, les belligérants auront besoin de larges approvisionnements et d'accumuler de grandes quantités de vivres.

Sans voir les choses trop en noir, on peut pourtant se rendre compte de la gravité de la circonstance et être persuadé qu'une sérieuse et inévitable crise se prépare pour l'Europe entière, au moment de la récolte.

Il est certain qu'avec les moyens de transport et la facilité des transactions dont dispose la civilisation moderne, on n'a plus à redouter ces affreuses famines des anciens temps, et notamment du moyen-âge; mais à cause de la situation précaire du moment actuel, après tant de secousses et de crises de toutes sortes subies dans la dernière moitié de ce siècle, on doit toujours craindre les conséquences d'un grand déficit, surtout lorsqu'il atteint l'objet principal de l'alimentation des masses. (Espérance du peuple.)

Nouvelles du Ciel. — La brillante planète Vénus augmente d'éclat en ce moment de jour en jour. Il est impossible, pour peu que le ciel soit clair du côté du couchant, de ne pas remarquer cet astre brillant qui

est le premier que l'on aperçoit dès le coucher du Soleil. Le soir du samedi 8 décembre prochain, il sera du reste très-facile à reconnaître, parce que la Lune en sera très-près à l'ouest. Le dimanche 9, la Lune sera passée à l'est de la planète, plus loin que la veille; le lundi 7 janvier, le même fait se produira, la Lune se trouvant un peu à l'est de Vénus. Nous recommandons aux curieux de se placer de façon à voir cette planète vis-à-vis d'un objet quelconque, comme un coin de mur ou le sommet d'un arbre. En revenant souvent au même endroit à la même heure, ils constateront le mouvement de l'astre dans le Ciel, et en y revenant de plus en plus tôt, avec des lunettes ou la moindre longue-vue, même avec une jumelle de théâtre à défaut de bons yeux, ils seront tout étonnés de pouvoir saisir ce bel objet céleste avant que le Soleil ne soit couché. Ce sera aux environs du mercredi 16 janvier prochain que l'éclat de la planète sera le plus vif, il décroîtra ensuite.

A ce moment-ci, la planète en question reste sur notre horizon, comme l'annonce le *Journal du Ciel*, pendant 3 heures après le coucher du Soleil, ce sera pendant 3 heures et demie le vendredi 7 décembre, pendant 4 heures le samedi 27 décembre. Cet écart se réduira à 3 heures et demie le mardi 22 janvier, à 3 heures le mercredi 30, à 2 heures et demie le jeudi 4 février, à 2 heures le samedi 9, à 1 heure et demie le mercredi 13 et à 1 heure le dimanche 17 février. A partir de ce moment, la planète sera difficilement visible à la vue simple.

Nos lecteurs sont priés de conserver cet article auquel ils se reporteront quand nous aurons quelque chose de plus à dire au sujet de la planète Vénus.

Arrêt instantané des chevaux emportés. — M. Klein s'est longtemps occupé des moyens d'arrêter les chevaux dans leurs fougueux emportements; il a inventé, il y a dix ans, une musserolle qui coupe la respiration du cheval sans provoquer de désordres ou de perturbations dans les fonctions des organes respiratoires.

Cette musserolle se distingue par sa construction à la fois simple et commode. Elle est en dehors de toute combinaison mécanique et des complications des brides à ressort. Elle est applicable à toutes les brides, à tous les licoux et licols, on n'a qu'à l'ajuster, dans ses parties mobiles et flexibles; elle ne gêne en rien l'allure ou l'action du cheval et elle est à la portée de toutes les bourses. Elle n'expose pas, comme d'autres appareils mécaniques, la vie de l'homme; il ne faut que la force d'un enfant de dix ans pour arrêter instantanément et sans danger un cheval qui s'emporte.

L'invention de M. Klein figurera à l'Exposition de 1878. (*Journal d'Alençon*.)

Bibliographie.

LA GENTE POITEVINRIE, avec le procès de Torget et de son voisin et chansons ieuses composées in bea poitevin à Poeters, imprimi tout auore pre Emer Mesner, 1872. Un volume in-18 en patois poitevin, chez Martineau et Nargeot, libraires-éditeurs, rue Ricard, 11, à Niort (Deux-Sèvres).

L'ouvrage qui vient de paraître est une réimpression textuelle de la rarissime édition qui se trouve à la bibliothèque nationale, et est précédé d'une introduction de M. Morel-Fatio, employé au département des manuscrits à la bibliothèque nationale.

Ce très-curieux petit volume a été imprimé par les soins de M. E. Robichon, imprimeur, rue Saint-Gelais, à Niort, en caractères de l'époque (XVI^e siècle) avec frontispices, fleurons et culs de lampes du temps.

MM. Martineau et Nargeot, les éditeurs de la *Gente Poitevinrie*, ont mis tous leurs soins à faire de ce petit ouvrage un charmant volume qui pourra se ranger à côté des Jouaust, des Lemerre et autres sans se trouver déplacé.

Pour mener ce travail à bonne fin, ils ont dû s'assurer du concours de M. Alfred Morel-Fatio, employé au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, qui s'est chargé de la révision des exemplaires.

Le recueil de la *Gente Poitevinrie* forme deux parties bien distinctes. La première partie, qui est LA GENTE POITEVINRIE proprement dite, date du XVI^e siècle; elle comprend: *Loître de Tenot*; — *Le plet de Ion Michea*; — *Le monologue de Robin*; — *Oles la responndation faite pre recreation de Talbot*;

— *La véritable prengnostication do labourous compousie tout de noueva in bea langage poitevin*; — *Le proces de Torget et de son voisin, compousi tout de noueva in bea Poitevin*; — *Des chansons ieuses*.

La deuxième partie est intitulée: *Rolea divisi en beacot de peees*, elle est du XVII^e siècle; elle comprend une quantité de pièces et rencontres gaillardes, harangues, épitaphes et nombre de chansons plaisantes.

Pour la réimpression de ces deux parties, qui se trouvent réunies en un seul volume dans une édition de 1660, les éditeurs ont recherché l'édition princeps de la première partie, qui a servi à la réimpression du XVII^e siècle.

Ce livre a été tiré à un très-petit nombre et nous ne doutons pas qu'il soit promptement épuisé. Avis donc aux bibliophiles et aux amateurs.

Faits divers.

Le célèbre piéton de Cardiff, William Gale, vient d'accomplir un nouvel exploit à l'Agricultural Hall d'Islington, à Londres. Il a parcouru quatre mille quatre cent milles en quatre mille périodes consécutives de dix minutes, c'est-à-dire quatre cents lieues en vingt-sept jours dix-huit heures quarante minutes, ne dormant que deux heures et demie par nuit.

Un curieux remède contre la rage. — M. Laporte, de Plymouth, a adressé une lettre au *Times* pour signaler le fait suivant:

Un Chinois, qui avait été mordu par un chien enragé, était en proie aux crises causées par la terrible maladie, lorsqu'on lui ingurgita de l'eau dans laquelle on avait fait bouillir des feuilles de *datura stramonium* jusqu'à réduction de la moitié de leur volume. Huit jours après, le Chinois était complètement guéri.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 29 nov., 2 h. 40, soir. La commission du budget, actuellement réunie, discute la question du vote relatif aux quatre contributions directes.

On dit que la majorité de la commission est opposée au vote, mais on prétend, d'autre part, qu'une grande partie de la majorité de la Chambre serait décidée à voter les quatre contributions par douzièmes, afin de permettre la réunion des conseils généraux.

On croit que le rapport de M. Cochery sur les crédits supplémentaires sera discuté aujourd'hui.

Au Sénat, un membre de la droite demandera la nomination en séance publique de la commission relative au projet d'enquête proposé par M. Féry.

Versailles, 3 h. 12, soir. La Chambre vote l'urgence sur les propositions suivantes présentées par:

M. Ganivet. — Loi relative à une enquête sur le régime des vins.

M. Eschassériaux. — Exonération de l'impôt foncier sur les propriétés ravagées par le phylloxera. Urgence et renvoi à la commission spéciale sur le phylloxera.

M. Savary. — Création d'une commission pour étudier le régime des chemins de fer et des voies de navigation.

Versailles, 4 h. 33, soir. Après le débat, la Chambre invalide l'élection de M. le baron Gorsse (Tarn), par 343 voix contre 242 sur 525 votants.

Pour les articles non signés: P. GODFR.

Chronique Financière.

Bourse du 29 novembre 1877.

La Bourse est plus animée aujourd'hui qu'hier; il faut bien se préparer à la réponse des primes; mais, bien que le début soit des plus satisfaisants, c'est la faiblesse qui bientôt est le caractère général du marché. Le 3 0/0 ouvre à 71.40, monte à 71.47 1/2 et finit à 71.37 1/2; le 5 0/0, très-tenu d'abord entre 106.67 et 106.70, rétrograde à 106.60. Les recettes générales n'achètent que 7,000 de 5 0/0 et 8,000 de 5 0/0. Le bilan de la Banque de France affiché aujourd'hui en Bourse marque une diminution de 6,485,000 fr. dans l'encaisse et une augmentation de 66,686,000 fr. dans le portefeuille, de 1,223,000 dans les avances, de 27 millions 894,000 dans la circulation, de 12,949,000 dans le compte du Trésor, de 21,482,000 dans les comptes particuliers et de 359,000 dans les bénéfices. En fonds étrangers, le 5 0/0 russe 1870 est ferme de 83 à 83 1/4; on parle toujours de paix prochaine, et l'on vend les canons de Plewna, peut-

être un peu à l'avance. Le 5 0/0 turc vaut 10.15. Le 5 0/0 italien se traite à 72.75; l'Extérieure espagnole vaut 12 11/16 et la nouvelle 28 1/4. La rente autrichienne 4 0/0 en or se négocie à 62 15/10. Les obligations égyptiennes 1873 ont repris le cours de 165. (*Correspondance universelle*.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 3 décembre 1877.

Le grand succès du jour

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gobet, musique de Robert PLANQUETTE.

- 1^{er} tableau : Le Retour de l'autre monde.
- 2^e tableau : Le Marché de Corneville.
- 3^e tableau : La Salle des Fantômes.
- 4^e tableau : La Folie du Vieux Gaspard.

Distribution. — Gaspard, MM. Boulanger; le marquis, Martin; Grenicheux, Davy; le bailli, Dorlin; le tabellion, Chautier; Cachot, Letempe; Gripardin, Elie; Fouinard, Colombau; Serpolette, M^{lle} Rita Lelong; Germaine, E. Simon; Manette, Valérie; Jeanne, Golchein; Marguerite, G. Leroy; Gertrude, E. Leroy; Suzanne, Letempe; Catherine, Dorlin.

Paysans, paysannes, cochers, domestiques, servantes, gardes-champêtres, ménagères, etc., etc.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

Soixante personnes concourront à cette représentation.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{lle} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le très-intéressant numéro que *l'Univers Illustré* publie cette semaine. Parmi les sujets qu'il fait passer sous nos yeux, nous signalerons surtout: La Tribune du Corps diplomatique à la Chambre des Députés; le Portrait du nouveau Lord-Maire de Londres; la curieuse Procession qui a lieu traditionnellement en l'honneur du premier magistrat de la Cité; une page consacrée à *Hernani*, cette œuvre grandiose de Victor Hugo, dont la reprise à la Comédie-Française vient d'avoir un retentissant succès; la Pension alimentaire pour les Classes laborieuses, fondée rue de la Verrerie par M. Ruel; Diverses Planches d'actualité sur la Guerre d'Orient, etc., etc. — Rébus, Problèmes d'Échecs. — On voit à quel point cet excellent journal est attrayant et varié. Nous pouvons ajouter que la partie littéraire de *l'Univers Illustré* est à la hauteur de sa partie artistique.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux NOUVELLES PRIMES offertes par *l'Univers Illustré* à ses abonnés, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — BUREAUX: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **SIROP** et la **Pâte** de **Pierre Lamouroux**.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP
ANTIPHLOGISTIQUE
DE
BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli,
PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire: **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie

(consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la pauvre et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89,241.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre

inestimable Revalessière Du Barry, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis, dans ma 93^e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc.

LEROY, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalessière, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jam-bes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile

en se levant ou après certains plats comprometteurs : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalessière chocolatée rend chassant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, rue Saint-successeur de M. TERTIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE TOUL

21, rue du Puits-Neuf, maison de M. Jagot, à Saumur.

M. BOUCHER, propriétaire de ces vastes Magasins, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient de recevoir un choix considérable de broderies de Nancy et d'Épinal (Vosges) : Tels que taises d'oreillers, brodées sur toile, depuis 19 fr. 50 à 80 fr. la paire. — Mouchoirs brodés tout autour sur batiste de 6 fr. 50 à 150 fr. la pièce. — Riches jupons brodés sur beau jaconat de 19 à 120 fr. la pièce. — Mouchoirs initiaux, ourlés à jour, toile, au prix de 95 c. — Un choix considérable de bandes brodées en tout genre sur toile. — Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Mouchoirs brodés, écussons-initiaux tout ourlés sur tissus du Nord à 45 c. — Camisoles, chemises, peignoirs, pantalons pour femme et enfant. Tous ces articles, marqués comme ci-dessus, sont brodés à la main. — Dessus d'édredon, depuis 2 fr. 45. — Mousselines et riches guipures pour rideaux.

GRAND CHOIX DE LINGERIE EN TOUT GENRE, HAUTE NOUVEAUTE DU JOUR

12 modèles différents de jolis cols toile, à 95 c. la pièce. — Parures depuis 2 fr. 45. — Beaux bonnets de Verdun, faits à la main. — Bonnets pour femme, depuis 25 c. la pièce. — 40,000 bandes, broderie au métier, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres.

Dans nos magasins, on trouve toutes sortes d'articles pour femme et enfant en lingerie confectionnée. Les marchandises sont marquées en chiffres connus et vendues au prix fixe.

NOTA. — Six grandes caisses de lingerie défraîchies seront vendues presque pour rien.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude,

Le dimanche 2 décembre, à midi,

DE

1^e La coupe de 4 hectares de bois taillis, essence de chêne, de 12 ans environ, située au Bois-des-Marchais, près Bourneil, commune de Bagneux, d'une exploitation facile;

2^e Quarante-trois pieds d'arbres, peupliers, saules et ormeaux, près du bourg du Coudray-Macouard et sur la grande route de Saumur à Montreuil. Facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire. (624)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, quartier des Ponts, rue des Capucins, nos 46 et 48,

Occupée par M. Moneste, charpentier, M. Groleau, boucher, et autres. S'adresser à M^e CLOUARD. (397)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable.

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 16 décembre 1877, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 4, occupée par M^{me} Pinet-Marquis.

Entrée en jouissance de suite.

Mise à prix : 8,000 francs.

DEUX MAISON SONT A VENDRE

A VENDRE

OU A LOUER UN JARDIN

Entouré de murs,

Situé à la Croix-des-Sables, commune de Bagneux,

Contenant 33 ares, bien affrui, avec trois carrés d'asperges en plein rapport.

S'adresser à M^{me} GOUIN, rue de Bordeaux, 31. (603)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

PORTION DE MAISON

AVEC CAVES ET JARDIN

Sise montée du Fort.

S'adresser à la Retraite. (632)

A LOUER

UN LOGEMENT AVEC SERVITUDES

Rue Nationale, 19.

Quatre pièces, dont une avec balcon sur la rue.

S'adresser à M. PUJOL, locataire dans la maison. (638)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DIZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

DÉPÔT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit : N° 16 60 fr. les cent kil.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

PAUL JEUNETTE

Représentant à Saumur,

Prévient le public qu'il continue la vente des Charbons de terre et Briquettes, Charbons de bois et Coke, en gros et en détail. Livraison à domicile, par wagons dans toutes les gares, et par bateau dans tous les ports.

Les commandes sont reçues place de l'Hôtel-de-Ville, n° 40.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

BIBERON POMPE MONCHOVAUT

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garant). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Jouy, 4, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-bouteilles. (650)



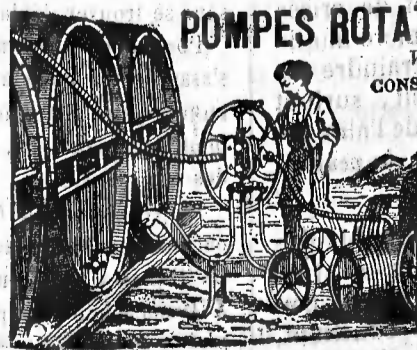
Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET

VENDES AVEC GARANTIE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS, S. G. D. G.

121, rue Oberkampf, Paris.



Les seules appréciées par l'industrie vinicole; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifiés par plus de 40,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.

Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres

Envoi franco des prix et dessins.

Saumur, imprimerie de P. GODET.